

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement n° 1805 intitulé :

« Règlement autorisant l'acquisition du lot 3 066 845 ainsi qu'une partie du lot 1 834 918 et les honoraires professionnels afférents en décrétant une dépense et un emprunt de 2 662 000 \$ à ces fins »

À la suite du registre par correspondance ou courriel tenu du 16 au 31 mars 2021 inclusivement, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, je soussignée, Marie-Hélène Rivest, greffière adjointe de la Ville de Vaudreuil-Dorion, certifie :

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt n° 1805 est de 29 204;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 2 931;
- qu'aucune demande valide n'a été reçue.

Je déclare

que le Règlement d'emprunt n° 1805 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;

qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Le 1^{er} avril 2021

Marie-Hélène Rivest, greffière adjointe

(Article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)